

Délibération DEL-B-2023-054

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 20 JUIN 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt juin deux mille vingt-trois, à 14h30, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (22)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

**Pouvoirs (1)** : Claire PAULIC À Yves CHOUTEAU,

**Absents (4)** : Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 14-06-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole COTILLON

## DECHETS

### Réhabilitation de la déchèterie de CERIZAY sise ZAE de Longchamp : acquisition de foncier auprès de la SARL TOP AUTO

**Vu** les articles L2241-1 et L1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président.

La communauté d'agglomération lance, à compter de juillet 2023, la réhabilitation de la déchèterie de Cerizay. Ces travaux consistent en la création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie et de plateformes d'entreposage de végétaux et de gravats : une plateforme du cycle végétal visant à trier, transformer et réemployer localement les végétaux et une plateforme permettant le tri des gravats. Cela implique d'agrandir l'emprise actuelle de la déchèterie, de part et d'autre, de manière significative.

Une partie du foncier nécessaire à la réalisation de ces aménagements appartient à la SARL TOP AUTO ; il s'agit :

- d'une bande de 467 m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée BE0282.

La communauté d'agglomération doit ainsi se porter acquéreur de ces terrains.  
Les surfaces définitives seront arrêtées par suite du bornage et à la division parcellaire.

Modalités et conditions d'acquisition de la parcelle concernée :

Cadastre et surface :

Section	N°	Adresse	Surface
BE	0282	Longchamp – 79 140 Cerizay	467 m <sup>2</sup>
SUPERFICIE TOTALE			467 m <sup>2</sup>

Prix d'acquisition : Euro symbolique

Conditions particulières :

L'ensemble des frais d'acte notarié, des frais d'huissier, des frais de bornage et de division parcellaire est à la charge de la Communauté d'Agglomération.

**Le bureau communautaire, est invité à :**

- **Approuver les modalités et conditions d'acquisition de la parcelle cadastrée section BE0282 par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais auprès de la SARL TOP AUTO telles que présentées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

**27 JUIN 2023**

Transmis en préfecture le

**27 JUIN 2023**

Notifié ou publié le

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

